

Séance du :
13 mars 2025
Date de la convocation :
7 mars 2025
Date d'affichage :
7 mars 2025

Nombre de membres :
En exercice : 23
Présents : 14
Votants : 21

Délibération n° 20240313.06
Affectation des résultats 2024
Budget Annexe Chanteraine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq le treize mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Alain Trouessin.

Tous les membres étaient présents, à l'exception de :
Claudine Pariche (pouvoir donné à Alain Trouessin), Isabelle Hochart (pouvoir donné à Eric Pruvost), Elodie Jolly (pouvoir donné à Francis Siodmak), Guillaume Debeaurain (pouvoir donné à Jean-Christophe Raguét), Elodie Lemaigre (pouvoir donné à Martine Touzain), Brigitte Leborgne (pouvoir donné à Maurice Petit), Xavier Leconte (pouvoir donné à Patrick Lamy).

Absent excusé sans pouvoir : Marc Jourdain
Absent non excusé : Christian Adam

Madame Martine Touzain a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. L2121-15 du CGCT).

Madame Carole Da Cunha est désignée auxiliaire de séance.

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte Financier Unique (CFU) du Budget Annexe Chanteraine de l'exercice 2024 dont les résultats se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2024 (A)	22 575.36 €
Report à nouveau (B)	- 297 171.16 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2024 (A+B)	- 274 595.80 €

Section d'Investissement :

Solde d'exécution	- 28 154.43 €
Restes à réaliser Dépenses	13 781.00 €
Restes à réaliser Recettes	0.00 €
Solde des restes à réaliser (D)	- 13 781.00 €

Besoin de financement à la section d'investissement (E = C + D) 0.00 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter au budget pour 2025, le résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2024 de la façon suivante :

1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés la somme de (F)	0.00 €
2°) Le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « déficit de fonctionnement reporté »	- 274 595.80 €
3°) Report du solde d'exécution de la section d'investissement et porté sur la ligne budgétaire 001 « excédent d'investissement reporté »	60 564.33 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter au Budget Annexe Chanteraine 2025, le résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2024.

La Secrétaire de séance
Martine Touzain

Le Maire
Alain Trouessin

Acte transmis au représentant de l'état le **19 MARS 2025**
Publié le **19 MARS 2025**

